

AGENT DE SURVEILLANCE DE VOIE PUBLIQUE

FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE	Service : Police Municipale La Farlède Situation : Chemin du Partégal	
Intitulé de poste : AGENT DE SURVEILLANCE DE VOIE PUBLIQUE	CONTRACTUEL : 3 mois renouvelables	
Mission : Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Constate les infractions au Code de la Santé Publique. Participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.		
Activités principales : <ul style="list-style-type: none">• Recherche et relevé des infractions aux stationnements, au code des assurances et aux dépôts d'ordures• Surveiller la propreté des lieux et dépôts sauvages• Sécurisation et protection aux abords des établissements scolaires• Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur• Rédaction et transmission d'écrits professionnels		
Spécialisations : <ul style="list-style-type: none">. Référente : Régie des droits de places, Zone bleue/ stationnement/ CR.. Suppléante : Entretien matériel roulant, Voirie, Sécurité écoles, TAGS/ Dégradation mobilier urbain		
Conditions d'exercice : <ul style="list-style-type: none">▪ Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public▪ Astreinte téléphonique liée au logement de fonction le soir de semaine de travail et le week-end occasionnellement.▪ Déplacements constants sur la commune▪ Travail administratif en bureau au poste de police et accueil du public.▪ Présence par tous temps à l'extérieur▪ Rythme de travail très variable en fonction des événements▪ Travail en équipe▪ Bonne condition physique ; très grande disponibilité▪ Respect du code de déontologie, sens du service public, respect des libertés publiques▪ Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation▪ Port d'un uniforme réglementaire et d'équipements de sécurité.		
Autonomie et responsabilité : <ul style="list-style-type: none">▪ Application des pouvoirs de police du maire▪ Le non-respect du cadre réglementaire et/ou l'outrepassement des prérogatives peuvent entraîner des sanctions administratives et pénales▪		
Relations fonctionnelles : <ul style="list-style-type: none">▪ Placé hiérarchiquement sous l'autorité administrative de la direction générale des services et		

AGENT DE SURVEILLANCE DE VOIE PUBLIQUE

du responsable du service de police municipale

Compétences : (relatives à la partie activités principales)

Savoir-faire : (ce qu'il faut savoir faire pour exercer ses activités et remplir sa mission)

Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement

Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du maire sur son territoire d'intervention

- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques
- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement, du code des assurances
- Relever une infraction et la qualifier
- Établir des procès-verbaux d'infraction, y compris par le procès-verbal électronique (GVe)
- Demander l'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement
- Rédiger des écrits professionnels liés à l'activité (comptes rendus, rapports d'activité et de surveillance)

Relevé des infractions relatives au règlement sanitaire départemental

- Surveiller la propreté des lieux et les dépôts sauvages
- Contrôler l'application de la réglementation du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental
- Constater des infractions et verbaliser
- Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics

Savoirs : (ce qu'il faut savoir pour être capable de faire).

Savoirs généraux

- Organisation des services de la collectivité
- Connaissance du territoire
- Notions de communication
- Techniques de médiation et négociation
- Règles de syntaxe, de grammaire et d'orthographe

Savoirs socioprofessionnels

- Pouvoir de police du maire
- Code de la route, code des assurances
- Code général des collectivités territoriales (CGCT) sur les articles relevant de sa compétence
- Réglementation sur le stationnement et son application
- Organisation des services de police
- Écrits administratifs et judiciaire
- Utilisation et circuit de traitement du procès-verbal électronique
- Éthique professionnelle, personnelle et de discrétion professionnelle
- Code de la santé publique
- Règlement sanitaire départemental
- Typologie des risques liés à la voie publique
- Procédures et dispositifs de secours (pompiers, services d'urgences médicales, etc.)
- Connaissance des règles et zones de stationnement

AGENT DE SURVEILLANCE DE VOIE PUBLIQUE

<p>Pévention sur la voie publique</p> <ul style="list-style-type: none">• Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique• Analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte• Signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents• Transmettre des informations par téléphone• Porter assistance aux personnes <p>Renseignement des usagers</p> <ul style="list-style-type: none">• Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées• Expliquer les règles relatives à leur champ de compétences	<p>Le comportement</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Ponctuel, discret, correct, ferme, attentif, à l'écoute des autres, objectif, motivé et générateur, ayant un bon esprit d'équipe, le sens du dialogue, de l'investigation, de la progression▪ Avoir le respect de la hiérarchie et d'autrui, calme, pausé et attentif. Avoir une parfaite maîtrise de soi et pouvant se remettre en question <p>Moyens humains et matériels</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le matériel, les moyens de communication, affecté à l'exécution du travail du personnel. Et le matériel lié au fonctionnement du service
--	--